

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑫ Date de dépôt : 16.11.93.

⑩ Priorité : 17.11.92 JP 33104592.

⑬ Date de la mise à disposition du public de la demande : 20.05.94 Bulletin 94/20.

⑭ Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

⑮ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦ Demandeur(s) : HONDA GIKEN KOGYO KABUSHIKI KAISHA — JP.

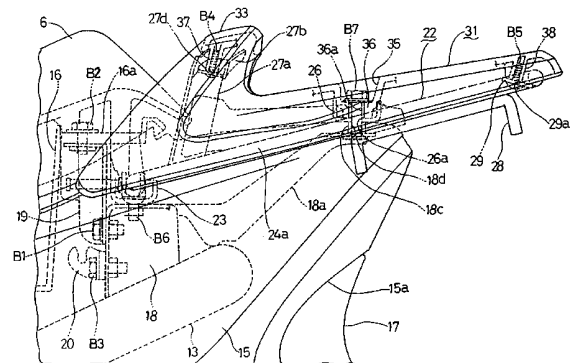
⑧ Inventeur(s) : Kondou Nobuyuki.

⑨ Titulaire(s) :

④ Mandataire : Société de Protection des Inventions.

⑤ Dispositif porte-objet pour motocyclette.

⑥ On propose de réduire le nombre de pièces et d'améliorer l'aspect d'une motocyclette, comportant un porte-objet (22) à l'arrière d'un siège, et une poignée faisant saillie vers le haut (27) à l'avant du porte-objet. A cet effet, un capot en résine synthétique (31) recouvre la partie supérieure du porte-objet, s'étend vers l'avant de celui-ci et recouvre la partie supérieure de la poignée.



DISPOSITIF PORTE-OBJET POUR MOTOCYCLETTE

La présente invention concerne des dispositifs porte-objets pour motocyclettes.

On connaît déjà des motocyclettes d'un type dans lequel un porte-objet est disposé à l'arrière d'un siège
5 pour le montage d'une charge sur celui-ci.

Comme cela est bien connu, le porte-objet mentionné ci-dessus est couramment formé d'un métal tel que le fer ou l'aluminium, qui donne une impression rustique et dégrade l'aspect de la motocyclette. Pour en améliorer
10 l'aspect, on a proposé des techniques pour recouvrir la partie supérieure du porte-objet d'un capot fait de résine synthétique, comme par exemple dans la publication du modèle d'utilité Japonais N° sho 63-4705.

Par ailleurs, une poignée est prévue à l'arrière du
15 siège pour tenir le châssis lorsqu'on soulève la béquille, cette poignée étant recouverte d'un capot pour la même raison qu'en ce qui concerne le porte-objet mentionné ci-dessus.

Cependant, cette structure de motocyclette présente
20 l'inconvénient que la présence de deux capots à l'arrière du siège devient gênante et dégrade l'aspect de la motocyclette; en outre, en raison de la présence des deux capots, le nombre de pièces augmente, ce qui augmente la difficulté de fabrication de la
25 motocyclette.

Pour résoudre les problèmes mentionnés ci-dessus, l'invention propose un dispositif porte-objet pour motocyclette comportant un porte-objet situé à l'arrière d'un siège et une poignée faisant saillie vers le haut à
30 l'avant du porte-objet, caractérisé en ce qu'un capot de résine synthétique recouvre la partie supérieure du porte-objet,

s'étend vers l'avant de celui-ci, et recouvre la partie supérieure de la poignée.

Comme un capot de résine synthétique recouvre la partie supérieure du porte-objet, et s'étend vers l'avant de celui-ci en recouvrant la partie supérieure de la poignée, le porte-objet et la poignée peuvent tous
5 deux être recouverts d'un seul capot. Cela permet de réduire le nombre de pièces et d'améliorer l'aspect de la motocyclette.

Le mode de réalisation préféré de l'invention est décrit ci-après en référence aux dessins annexés, dans
10 lesquels:

la figure 1 est une vue latérale d'une motocyclette;

la figure 2 est une vue latérale de la partie arrière d'un siège;

15 la figure 3 est une vue en plan de la partie arrière du siège;

la figure 4 est une vue latérale d'un porte-objet;

la figure 5 est une vue en plan de la partie latérale gauche du porte-objet;

20 la figure 6 est une vue latérale d'un capot;

la figure 7 est une vue en plan de la partie latérale gauche du capot;

la figure 8 est une vue en coupe le long de la droite 8-8 de la figure 6;

25 la figure 9 est une vue en coupe le long de la droite 9-9 de la figure 6;

la figure 10 est une vue en coupe le long de la droite 10-10 de la figure 7;

30 la figure 11 est une vue en coupe le long de la droite 11-11 de la figure 6.

La figure 1 est une vue latérale d'une motocyclette (scooter), dans laquelle la référence numérique 1 désigne un cadre de châssis; la référence 2, une roue avant; la référence 3, une roue arrière; la référence 4, un guidon; la référence 5 un plancher; la référence 6, un siège; la référence 7, une unité de motorisation; et
35 la référence 8, une béquille.

Le cadre de châssis 1 est constitué d'un cadre descendant 11 s'étendant vers le bas à partir d'un tube de tête 10, et de cadres inférieurs droit et gauche 12 et 12 montés par leurs extrémités avant sur la partie inférieure du cadre descendant 11 et s'étendant vers l'arrière de celui-ci. La partie arrière du cadre inférieur 12 s'élève vers le haut et la partie qui se prolonge davantage vers l'arrière de celui-ci constitue un cadre arrière 13.

10 La face inférieure du siège 6 est recouverte par un capot de carrosserie 15, dans lequel se trouve un coffre de rangement 16 destiné à contenir un casque ou autre. De plus, une partie d'ouverture 15a est formée sur la surface arrière de la carrosserie 15 et une unité à feu
15 arrière 17 est montée sur la partie d'ouverture 15a.

La figure 2 est une vue latérale d'une partie arrière du siège et la figure 3 est vue en plan de la figure 2. Ces figures illustrent également une patte 18 disposée entre les cadres arrière droit et gauche 13 et
20 13, et un montant de support 18a s'étendant vers l'arrière et disposé sur la patte 18.

Une plaque de support 19 est fixée sur la partie avant de la patte 18 par un boulon B1 et une nervure 16a formée sur la partie arrière du coffre de rangement 16
25 est fixée sur la partie supérieure de la plaque de support 19 par un boulon B2. En outre, la référence numérique 20 désigne un élément formant crochet qui est fixé sur la partie inférieure et arrière de la patte 18 par un boulon B3 pour fixer la partie arrière du siège
30 6.

Un porte-objet 22 constitué de fer, d'aluminium ou autre, est disposé sur la partie supérieure de la patte 18. Le porte-objet 22 est une structure symétrique sur ses côtés droit et gauche, et présente une forme
35 pratiquement trapézoïdale dans une vue en plan dans laquelle la face avant est plus large que la face arrière. Le porte-objet 22 est constitué d'un cadre principal 24 pour raccorder la partie avant du porte-

objet 22 à une plaque 23, d'un cadre de raccordement 25 pour raccorder les parties droite et gauche 24a et 24b du cadre principal 24 les unes aux autres, d'une plaque de raccordement 26 pour raccorder les parties droite et gauche 24a et 24b l'une à l'autre à l'avant de la plaque de raccordement 25, d'une poignée 27 pour relier les parties droite et gauche 24a et 24b l'une à l'autre à l'avant de la plaque de raccordement 26, d'un cadre de chargement 28 monté sur la partie inférieure des parties droite et gauche 24a et 24b, etc.. La poignée 27 présente pratiquement la forme d'une porte munie de parties surélevées 27a et 27a qui s'élèvent respectivement vers le haut à partir des parties droite et gauche 24a et 24b, et d'une partie de saisie 27b située dans la partie centrale.

Comme le montre la figure 5, des trous de montage 23a et 23a sont formés sur la plaque 23. De même, des trous droit et gauche 27d et 27d sont formés sur la partie de saisie 27b de la poignée 27. De plus, un trou de montage 26a est formé dans la partie centrale de la plaque de raccordement 26. Un trou de montage 29a est en outre formé sur une plaque 29 fixée sur la partie arrière 24c du cadre principal 24.

Un capot en résine synthétique 31 est disposé sur la partie supérieure du porte-objet 22 afin de recouvrir ce dernier.

Comme le montrent les figures 6 à 11, un corps principal du capot 31 est formé de façon à s'étendre davantage vers l'avant, et une partie renflée 33 faisant saillie vers le haut est formée sur la partie avant du capot 31. La partie renflée 33 recouvre la poignée 27, c'est-à-dire les extérieurs des parties surélevées 27a et 27a et la partie supérieure de la partie de saisie 27c de la poignée 27. De plus, des parties d'ouverture 33a et 33b sont respectivement formées sur les parties avant et arrière de la partie renflée 33 du capot. Par conséquent, lorsqu'un conducteur cherche à saisir la partie de saisie 27b pour soulever la béquille, il est

capable de saisir facilement la partie de saisie 27b en insérant ses doigts du côté de l'ouverture 33b et en faisant sortir ses doigts par le côté de l'ouverture 33a.

5 Des parties évidées 32 et 32 sont respectivement formées sur la partie arrière du capot 31 des côtés droit et gauche. De plus, comme le montrent les figures 6 et 10, une partie évidée faisant saillie vers le bas 35 est formée pratiquement au centre du capot 31. Un
10 bossage 36 est formé sur la partie inférieure de la partie évidée 35. De plus, comme le montrent les figures 2, 6 et 11, des bossages faisant saillie vers le bas 37 et 37 sont formés sur la partie renflée 33 du capot. Comme le montrent également les figures 2, 7 et 10, un
15 bossage 38 est formé dans la partie centrale proche de la partie arrière de la surface inférieure du capot 31.

En outre, comme le montre la figure 8, chaque nervure 39 est formée sur un côté de la surface intérieure de la partie latérale du capot 31, et une
20 partie d'engagement 40 est formée sur le bord avant de la nervure 39. La partie d'engagement 40 s'engage sur chacune des parties droite et gauche 24a et 24b du porte-objet 22. Comme le montre la figure 9, un interstice déterminé est formé dans la zone ne
25 comportant pas de nervure 39 entre le capot 31 et chacune des parties droite et gauche 24a et 24b.

La méthode de montage du porte-objet 22 et du capot 31 sur le châssis est décrite ci-après.

En premier lieu, le capot 31 est préalablement
30 assemblé au porte-objet 22. L'assemblage est effectué par fixation du bossage 37 du capot 31 sur le trou de montage 27d formé sur la partie de saisie 27b du porte-objet 22 au moyen de la vis B4. De plus, le bossage 38 du capot 31 est fixé au trou de montage 29a formé sur la
35 plaque 29 du porte-objet 22 au moyen de la vis B5.

Le porte-objet 22 solidaire du capot 31 est ensuite monté sur le côté du châssis. A ce stade, le montage est effectué par fixation du trou de montage 23a ménagé sur

la plaque 23 du porte-objet 22, à la patte 18, au moyen d'un boulon B6, et par fixation du trou de montage 18d formé sur le bossage 18c du montant de support 18a, du trou de montage 26a formé sur la plaque de raccordement 5 26 du porte-objet 22, et du trou de montage 36a formé sur le bossage 36 du capot 31, les uns aux autres, au moyen d'un boulon B7.

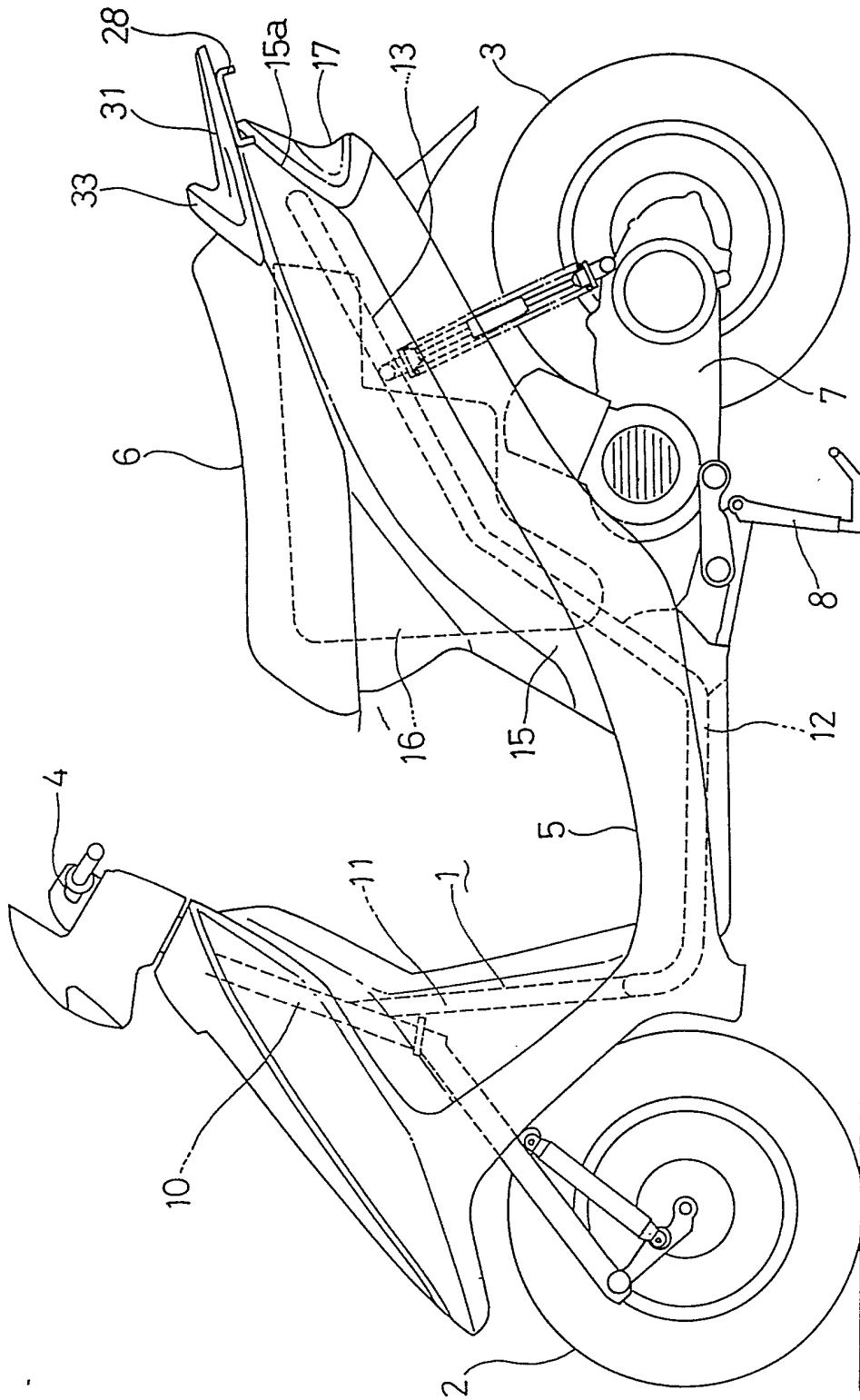
Comme décrit ci-dessus, conformément à ce mode de réalisation, comme le porte-objet 22 est recouvert par 10 le capot 31 et comme la poignée 27 est également recouverte par la partie renflée 33 du capot 31, le porte-objet 22 et la poignée 27 peuvent tous deux être recouverts par un seul capot 31. Par conséquent, par comparaison à la méthode classique consistant à 15 recouvrir le porte-objet et la poignée par des capots séparés, il est possible de réduire le nombre de pièces, et d'améliorer l'aspect de la motocyclette.

Comme décrit ci-dessus, conformément à la présente invention, la partie supérieure du porte-objet est 20 recouverte d'un capot fait de résine synthétique, et le capot s'étend également vers l'avant de celui-ci et recouvre la partie supérieure de la poignée, de sorte que le porte-objet et la poignée peuvent tous deux être recouverts par un seul capot. Par conséquent, il est 25 possible de réduire le nombre de pièces et d'améliorer l'aspect de la motocyclette en raison de la présence d'un seul capot à l'arrière du siège.

REVENDICATION

1. Dispositif porte-objet pour motocyclette comportant un porte-objet (22) à l'arrière d'un siège
5 (6) et une poignée faisant saillie vers le haut (27) à l'avant dudit porte-objet,
caractérisé en ce que :
un capot en résine synthétique (31) recouvre la
partie supérieure dudit porte-objet, s'étend vers
10 l'avant de celui-ci, et recouvre la partie supérieure de ladite poignée (27).

FIG. 1



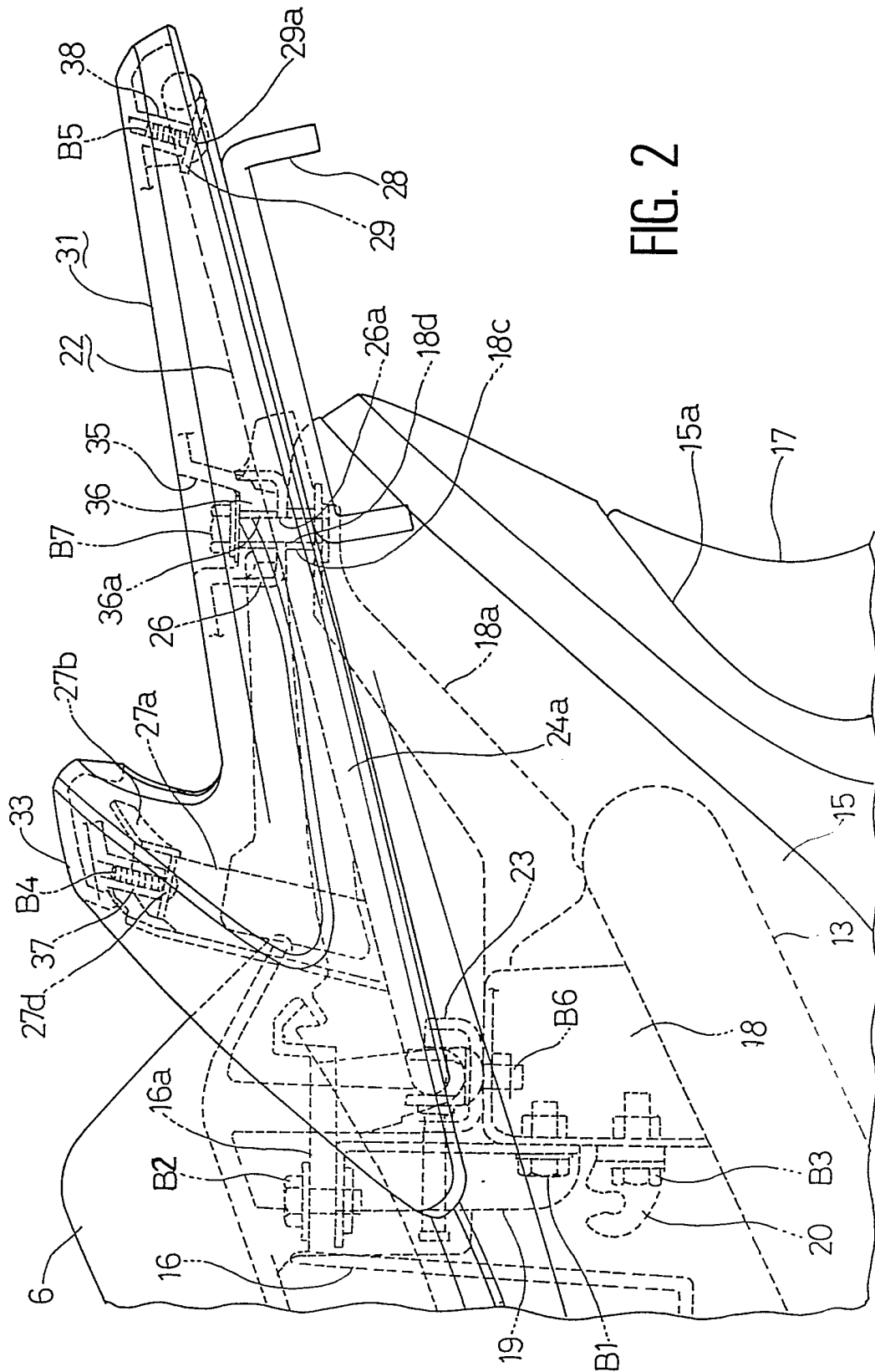


FIG. 2

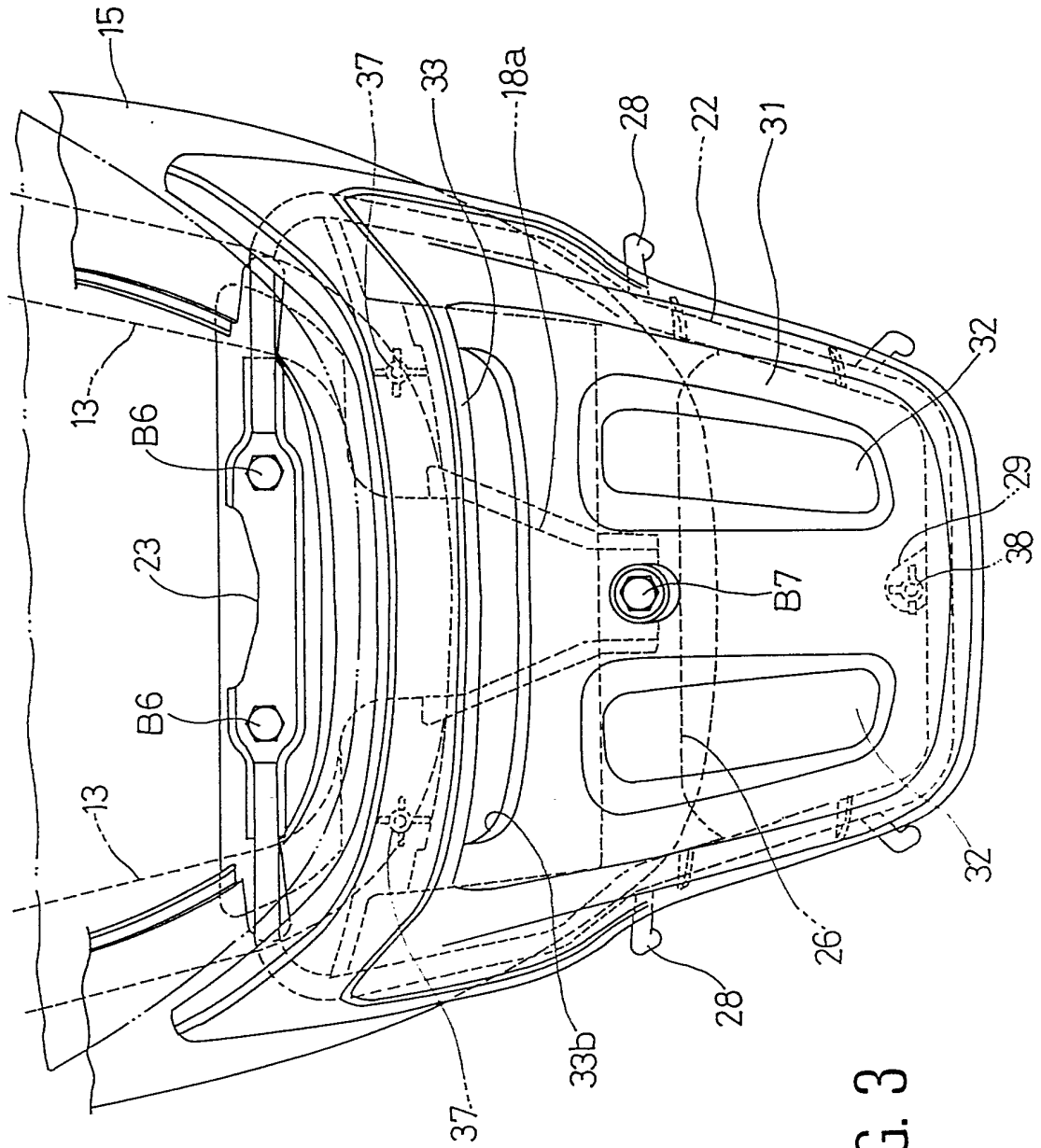


FIG. 3

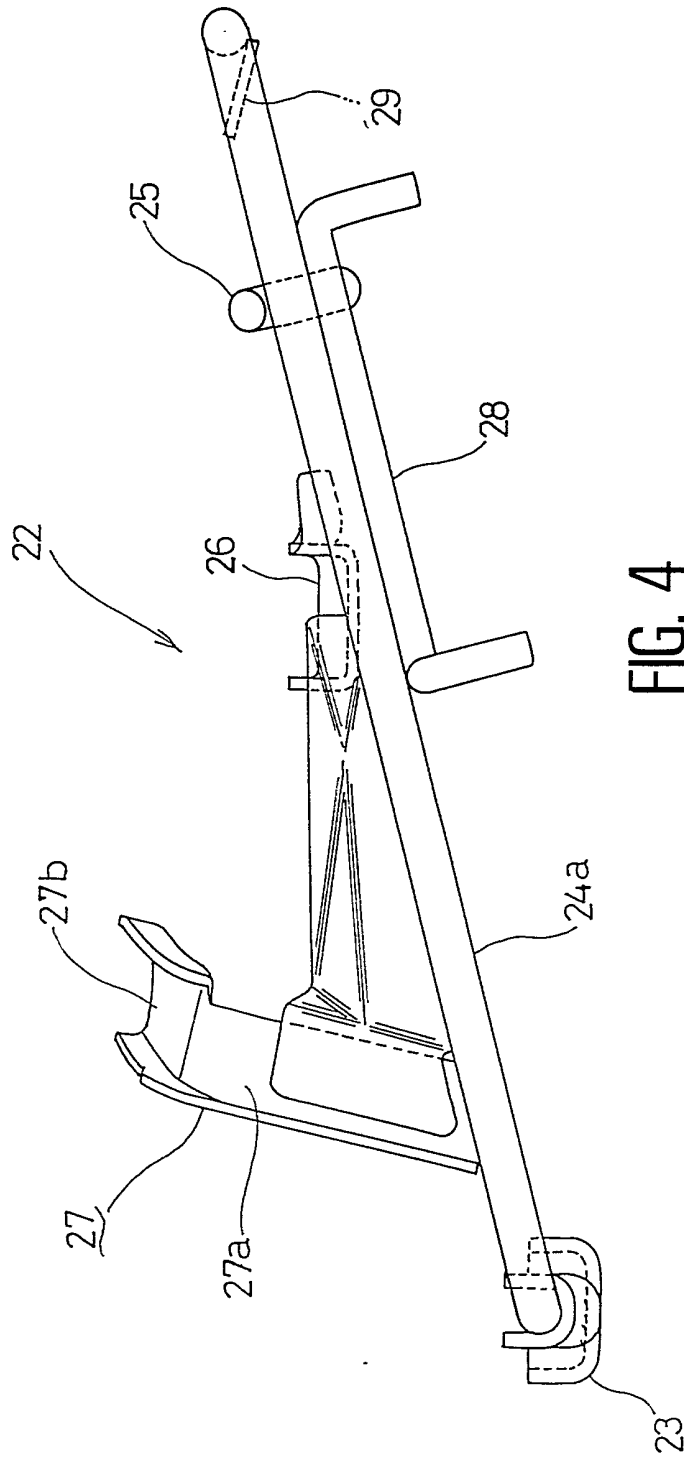


FIG. 4

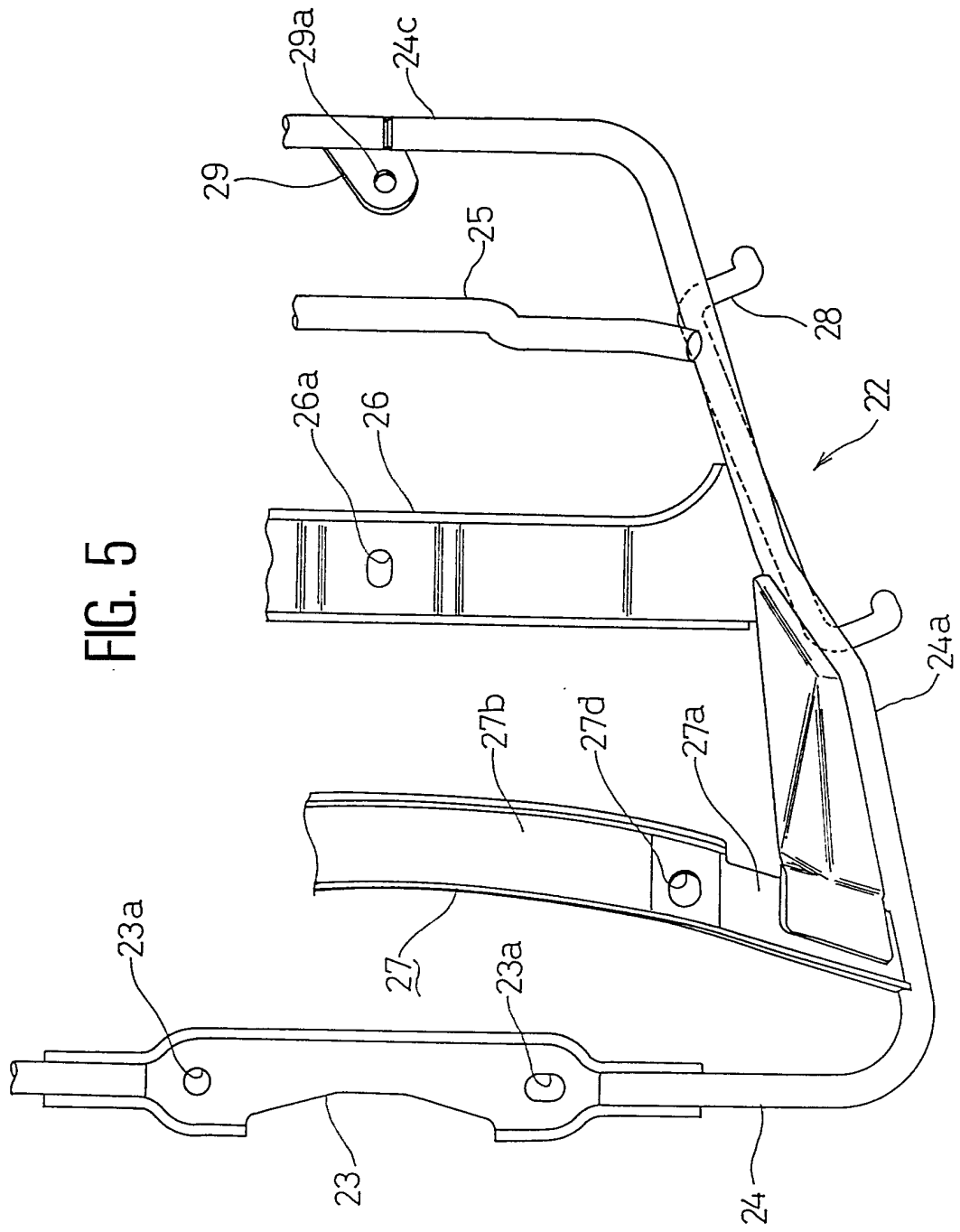


FIG. 5

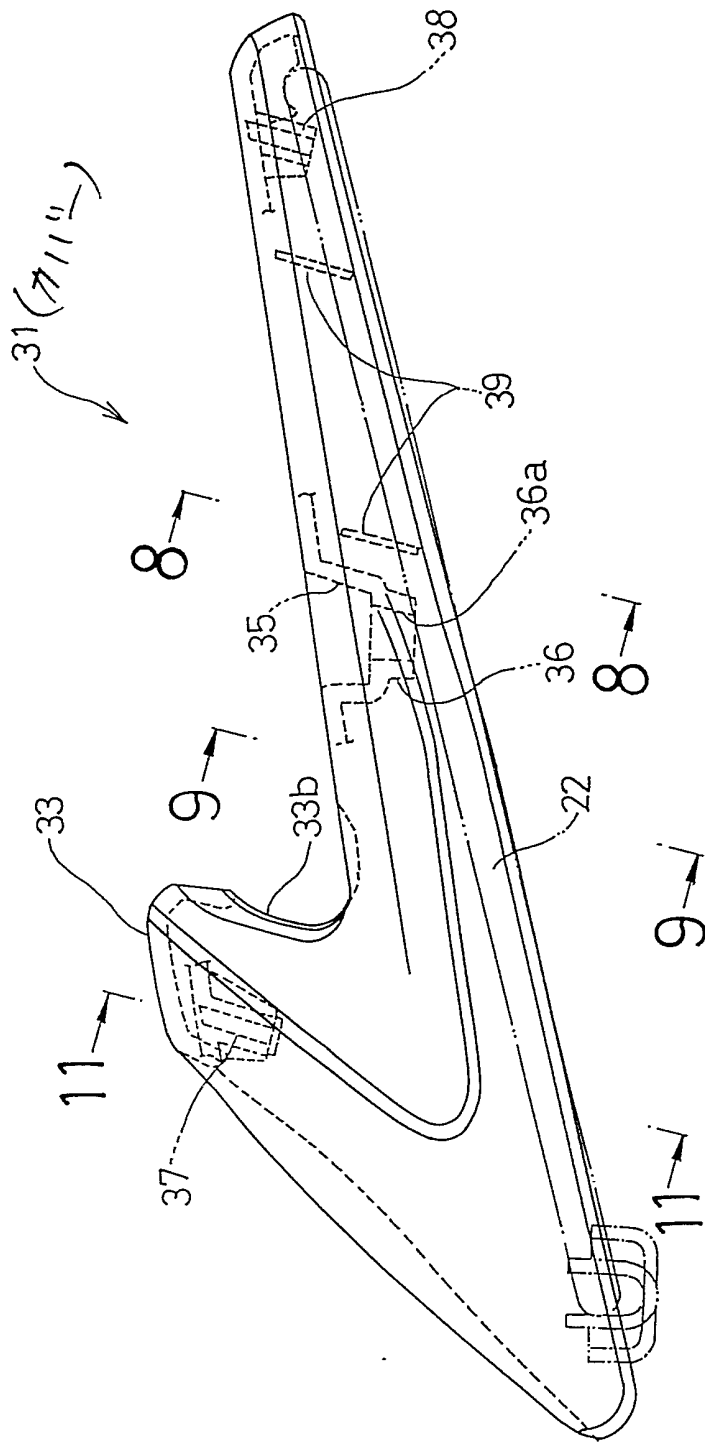


FIG. 6

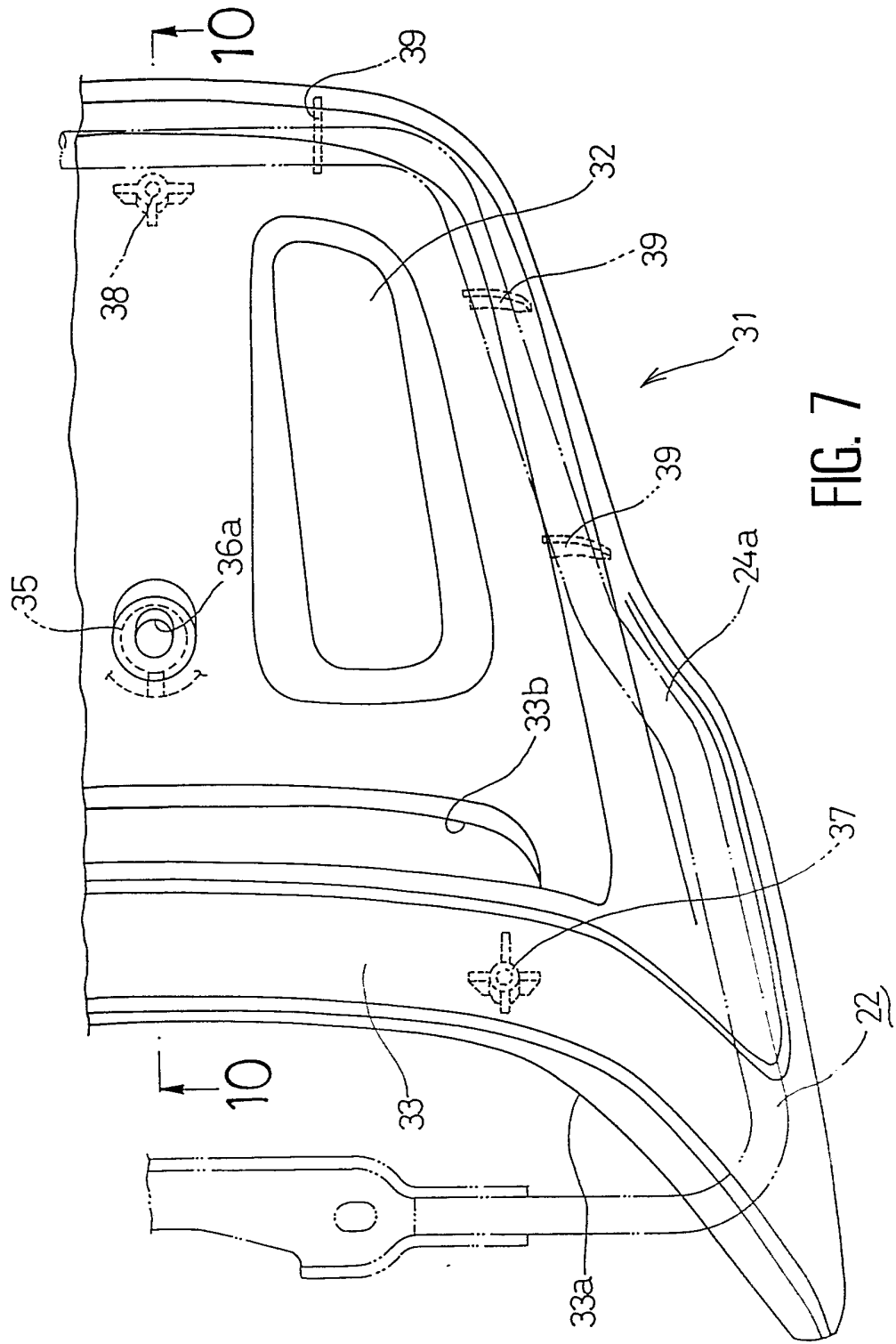


FIG. 7

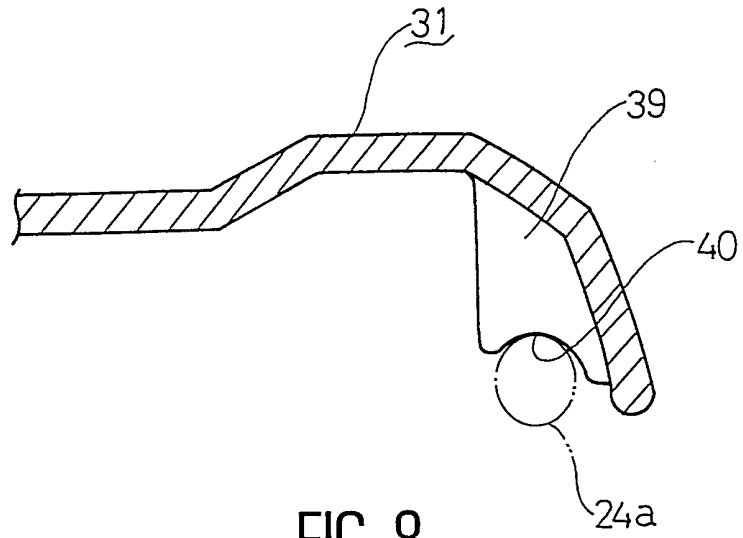


FIG. 8

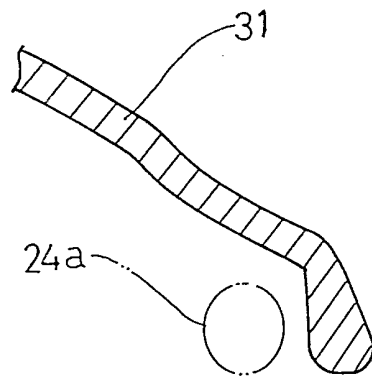


FIG. 9

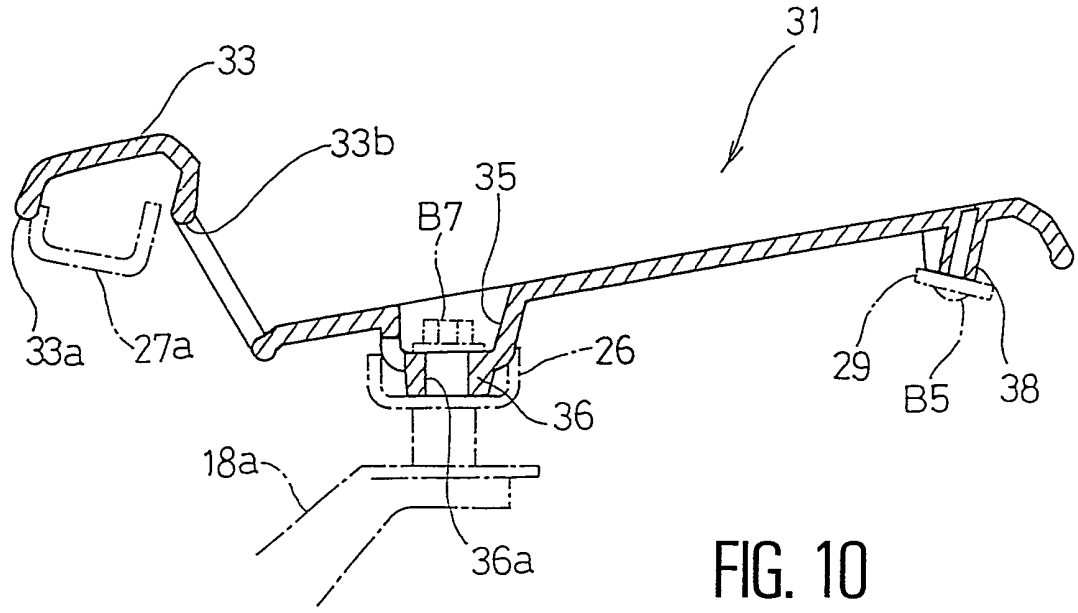


FIG. 10

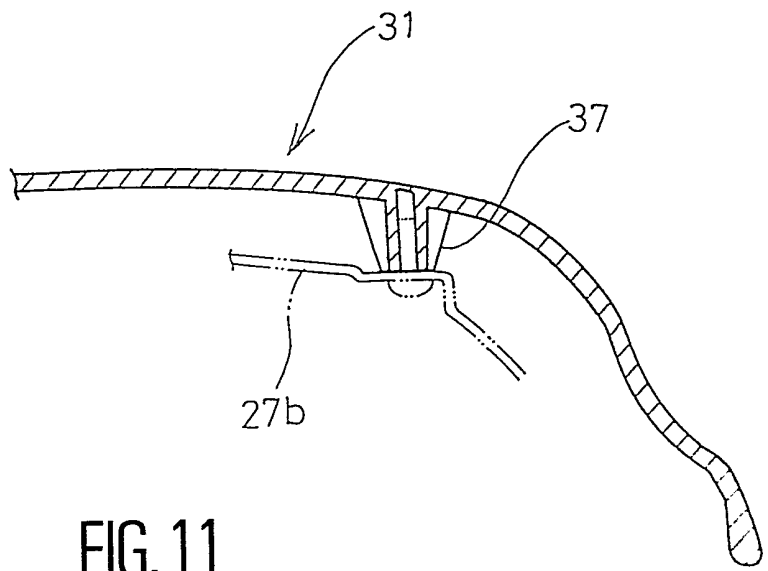


FIG. 11